

adulateur ; — *était devenue* : venue, bienvenu ; — *prenait* : prise, méprise, imprenable ; — *tourmenter* : tourment, tourmenteux ; — *attribuer* : attribut, attributif ; — *arrivait* : arrivée, riverain ; — *avait commises* : commission, commissaire ; — *punissait* : punition, punissable ; — *plaindre* : plainte, plaintif ; — *corriger* : correction, correctif, incorrigible ; — *chérît* : charité, charitable, cher ; — *encourager* : courage, courageux ; — *maltraitant* : traitement, intraitable ; — *fétrissait* : féttrissage ; — *résolut* : résolution, irrésolu ; — *soustrait* : soustraction ; — *allait* : allure ; — *parti* : départ ; — *prie* : prière ; — *consent* : consentement, sentimental ; — *devait* : le devoir, redevable ; — *mettre* : mise, irrémisissable ; — *commençait* : commencement ; — *retentirent* : retentissement ; — *ève* : levée ; — *parvient* : parvenu ; — *sortir* : sortie ; — *concevoir* : conception, inconcevable ; — *enquiert* : enquête ; — *sont sauvés* : sauveur, sauf ; — *répondit* : réponse, responsable ; — *achevait* : achèvement, inachevé ; — *parut* : apparition, apparent ; — *s'écriant* : cri, criard.

VII. Relevez les adjectifs depuis *mes amis* jusqu'à la fin et donnez des verbes de la même famille.

CORRIGÉ.—*Immobiliser* : mobiliser ; — *toute* : totaliser ; — *jeune* : rajourner ; — *plein* : remplir ; — *jaloux* : jalouser ; — *soleniel* : solenniser ; — *livre* : délivrer ; — *réversible* : déverser.

**A N E C D O T E S**

GRAMMATICALES ET LITTÉRAIRES.

*Le commandant Rondonneau.*—Une école régimentaire était réunie dans la salle destinée à ses exercices. Le maréchal-des-logis, faisant les fonctions de moniteur, présidait à la leçon d'écriture, lorsque le commandant Rondonneau se présente pour inspecter l'école. " C'est bien, très-bien, dit-il en voyant les magnifiques bâtons que dessinaient les recrues, voilà au moins qui est aligné ! En faisant le tour de la salle, il aperçoit, dans un coin, un banc rompu qu'on y avait relégué. " Qui a cassé ce banc ? dit l'officier. — Mon commandant, répond le moniteur, ce banc a été cassé par... *vétusté*. — *Vétusté !* fit le commandant, en rembrunissant sa figure et tordant sa moustache, coisissez *Vétusté* pour quinze jours à la salle de police. — Pardon, mon commandant, dit timidement le sous-officier, mais c'est que... peut-être... — Comment ! prétendez-vous l'excuser ? — Non, mon commandant, seulement je voulais me permettre de vous faire observer que... — Vous répliquez, maréchal-des-logis ; c'est de l'insubordination ; vous garderez trois jours les arrêts."

Et le commandant Rondonneau acheva gravement son inspection, sans autre incident.

Quand on n'entendit plus retentir les talons de ses grosses bottes sur les dalles du vestibule, alors les rires, que la crainte avait comprimés, éclatèrent sur tous les bancs, et le maréchal-des-logis ne put s'empêcher de prendre part lui-même à l'hilarité générale.

Quant un commandant, on échangea, dans les entretiens intimes de la caserne, son nom de Rondonneau contre celui de *Vétusté*, qu'on lui conserva, jusqu'à ce qu'il fût mis à la retraite... *par vétusté*. On dit qu'il charme maintenant ses loisirs par l'étude des belles-lettres, qu'il avait *farieusement* négligées dans les camps, comme il l'avouait ingénument lui-même.

Peut-être apprendra-t-il, en lisant La Fontaine, que le *Pirée* n'est pas un homme, pas plus que *vétusté* n'est un dragon.

*Boileau aux prises avec la police.*—L'hiver dernier, à une représentation du théâtre de Lille, le public avait témoigné à plusieurs reprises par des murmures, le peu de plaisir que lui causait un jeune débutant que le directeur voulait lui faire accepter. Enfin, au beau milieu d'une scène qui demandait du pathétique, et où l'acteur ne fut que ridicule, un violent coup de sifflet partit d'un coin obscur de la salle, où bientôt régna une confusion extrême. L'agent de police, chargé de maintenir l'ordre et de protéger les débuts du jeune acteur, veut imposer silence. " On ne vient pas au théâtre pour siffler," s'écrie-t-il.

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant,

lui répond une voix du parterre. " Qui a dit cela ? qui a dit cela ? reprend l'agent tout en colère. — C'est Boileau, dit une autre voix. — Eh bien ! reprend l'agent, qui était apparemment un descendant de feu le commandant Rondonneau, que l'on arrête Boileau et qu'il soit mis à la porte de la salle ! " Ce furent alors des éclats de rire, des trépignements universels. Oui ! oui ! arrêtez Boileau, criaient-ils de toutes parts. Après une scène aussi plaisante, il n'y avait plus de spectacle possible, et le rideau baissa.

Nous aimons à croire que la société littéraire de Lille, s'il y en a une, se sera empressée d'accorder, comme fiche de consolation, au malheureux agent de police, une place dans son sein, ne fut-ce qu'à titre d'associé libre.

P. LAROUSSE.  
L'Ecole Normale.

**AVIS OFFICIELS.**



ERRECTIONS ET ANNEXION DE MUNICIPALITES SCOLAIRES.

Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, a bien voulu, le 3 mai dernier :

1o. Eriger en municipalité scolaire les townships de Ham et South-Ham, dans le comté de Wolfe, avec leurs limites actuelles.

2o. Eriger en municipalité scolaire le township de Peterborough, dans le comté de Maskinongé, lequel township est borné comme suit, savoir : partie par le fief Hunter, partie par le fief Hope et partie par la seigneurie de Lanaudière ; à l'ouest, par le township de Brandon ; au nord, par les terres incultes de la couronne, et à l'est, par le township de Hunterstown.

3o. Annexer cette partie du treizième rang d'Arthabaska, qui se trouve au sud de la Rivière du Loup, à la municipalité scolaire d'Halifax Nord, comté de Mégantic, à l'exception des terres de Léon Brunelle, Joseph Leblanc et François Marcotte, qui font partie de l'arrondissement numéro quatre de la municipalité scolaire de Stanfold ; ces érections et annexions ne devant avoir effet qu'à dater du 1er juillet prochain.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE SHERBROOKE.

MM. Henry Hubbard, Alvan F. Sherrill et Francis E. Gilman, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

MM. Thomas P. Davis, Robert A. Davis, Wm. Forsythe et John McIver ; Diles Mary Anne Grixton, Elizabeth Forsythe, Victoria Halbrook, Mélissa Fuller, Mary Ann Harran, Mary Moulton ; Madame Anna Hewison ; Diles Rebecca Jane Elliott, Mary Jane Reed, Elizabeth Sutherland, Mary Ann Sutherland, Maria Mountain, Eliza Ann Atkinson, Elizabeth Elwyn, Fanny Wakefield, Diantha Allen, Louise Brisebois, Mathilde Brisebois, Mary Jane Miller, Georgianna Barlow, Julia Brady, Ann Brady, Susannah L. Hall, Judith Leawitt, Fanny Wakefield, Lucina Leawitt, Polly Gallup, Mary Jane Wakefield, Harriet E. Rankin, Mary Baker, Cynthia P. Carter, Elizabeth Carter, Loraine B. Parker, Irene Perkins, Mary Bickford, Sarah Daying, Mary Lee, Margaret Jane Greer, Mary Cleveland, Mary Ann Merrill, Cordelia Perkins, Clementina Trenholm, Clarissa F. Trenholm, Esther Stewart, Mary Stewart, Rosannah Neil et Elizabeth Neil, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

J. A. HURD,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DU DISTRICT DE QUEBEC.

M. William Webb a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

MM. George Betts, Montagne Scott, Frédéric Jérémie, John Hall ; Diles Catherine Lamb et Ann Sturrock, ont obtenu des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles élémentaires.

D. WILKIE,  
Secrétaire.

INSTITUTEURS DISPONIBLES.

M. Joseph Hector Desroches, de Cap Santé, muni d'un diplôme lui permettant d'enseigner dans les écoles élémentaires et pouvant fournir les meilleures recommandations, désire trouver de l'emploi.

M. Adolphe Lami, de St. Séveré, instituteur muni d'un diplôme qui lui permet d'enseigner dans les écoles modèles. M. Lami peut donner des leçons d'algèbre et de trigonométrie.

M. Isidore Jollion, français de naissance, enseignera le Français dans toutes ses branches. Adresse : M. Isidore Jollion, instituteur à St. Félix de Valois, ou au Bureau de l'Éducation.

M. E. Talham, muni d'un diplôme pour école modèle, enseignera le Français et l'Anglais dans toutes leurs branches et pourra offrir les meilleurs certificats. S'adresser à M. E. Talham, St. Ours, comté de Richelieu.

Mlle Eugénie Gosselin, munie d'un diplôme qui lui permet d'enseigner dans les écoles élémentaires. Adresse : Dlle E. Gosselin, Pointe Lévi.

Dlle Joséphine Birns, de Montréal, munie de diplôme, enseignera le français, l'anglais et la musique.